

**INSTITUT POUR LA
JUSTICE**

Association loi de 1901
Siège social : 140 bis rue de Rennes
75006 PARIS

SIREN 501 411 060

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association INSTITUT POUR LA JUSTICE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSTITUT POUR LA JUSTICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2-1 Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2 Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021, à la date d'émission de mon rapport.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « conséquences de l'évènement Covid 19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les événements liés à la crise sanitaire du Covid-19.

4 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur leur organisation interne et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées et d'entretiens avec la direction de l'association, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et la pertinence de l'approche retenue dans les conditions particulières de la crise mondiale liée à la pandémie mondiale de Covid-19.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

5 Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- › Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 30 mai 2022

Olivier BOSSARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	31 080	31 080					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	24 708	19 161	5 547	4 592	955	20.80		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	42 671		42 671	45 879	3 208	6.99		
Total I	98 459	50 241	48 217	50 470	2 253	4.46		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	5 628	5 628					
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	120		120	163	43	26.54	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	47 801		47 801	25 656	22 144	86.31	
	Valeurs mobilières de placement	1 122 201		1 122 201	1 120 745	1 457	0.13	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	632 273		632 273	647 439	15 167	2.34	
Charges constatées d'avance (2)	18 677		18 677	17 796	881	4.95		
Total II	1 826 700	5 628	1 821 072	1 811 800	9 272	0.51		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 925 158	55 869	1 869 289	1 862 271	7 019	0.38		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 058 403		2 058 403			
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	310 685		384 090	73 405	19.11		
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 577		73 405	62 828	85.59		
Situation nette (sous total)	1 758 295		1 747 718	10 577	0.61		
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 758 295		1 747 718	10 577	0.61		
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	220		220			
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	56 836		36 788	20 048	54.50	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	53 939		77 475	23 536	30.38	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			70	70	100.00	
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV	110 995		114 553	3 558	3.11		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 869 289		1 862 271	7 019	0.38		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

110 995 114 553
220 220

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	802 446		791 958		10 488	1.32
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	920		1 060		140	13.21
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	371		458		87	19.02
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	6		542		536	98.84
Total I	803 743		794 018		9 725	1.22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	371		371			
Variation de stock	353 010		376 408		23 398	6.22
Autres achats et charges externes						
Aides financières	18 611		8 748		9 864	112.76
Impôts, taxes et versements assimilés	299 218		227 733		71 485	31.39
Salaires et traitements	117 743		88 673		29 070	32.78
Charges sociales	2 754		8 856		6 102	68.90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	7		2		5	277.66
Autres charges						
Total II	791 714		710 790		80 924	11.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	12 029		83 228		71 199	85.55

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 457		1 559		102	6.55
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change	15				15	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 472		1 559		87	5.57
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			92		92	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			92		92	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	1 472		1 467		5	0.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	13 501		84 695		71 194	84.06
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			2 686		2 686	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			2 686		2 686	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	2 924		13 976		11 052	79.08
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	2 924		13 976		11 052	79.08
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 924		11 290		8 366	74.10
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	805 214		798 263		6 952	0.87
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	794 638		724 858		69 780	9.63
5. EXCEDENT OU DEFICIT	10 577		73 405		62 828	85.59

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a vu son activité augmenté au cours de l'exercice.

Elle a continué son développement via le web, notamment par le développement de la collecte des dons par voies postales, par internet et par prélèvements automatiques.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Au 1er janvier 2021, l'association n'est pas assujettie à la TVA, les recettes encaissées en matière de ventes de livres étant inférieures à 72 432 euros sur l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le résultat fiscal tiré de ses activités à but lucratif étant nul, l'association n'a pas comptabilisé de charge d'IS.

Elle est financée par les cotisations et les dons; elle ne reçoit pas de subvention publique.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Projet Associatif

L'Association a été créée dans le but de défendre le droit à tous de bénéficier d'un système judiciaire juste et équitable.

Elle oeuvre par le biais de mailing, de pétitions et de référendums.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	31 080		
Installations générales agencements aménagements divers	586		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 566		3 710
TOTAL	28 152		3 710
Prêts, autres immobilisations financières	45 879		
TOTAL	45 879		
TOTAL GENERAL	105 110		3 710

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			31 080	31 080
Installations générales agencements aménagements divers			586	586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 153	24 122	24 122
TOTAL		7 153	24 708	24 708
Prêts, autres immobilisations financières		3 208	42 671	42 671
TOTAL		3 208	42 671	42 671
TOTAL GENERAL		10 361	98 459	98 459

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	31 080			31 080
Installations générales agencements aménagements divers	586			586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 974	2 754	7 153	18 575
TOTAL	23 560	2 754	7 153	19 161
TOTAL GENERAL	54 640	2 754	7 153	50 241

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 754				
TOTAL	2 754				
TOTAL GENERAL	2 754				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	2 058 403				2 058 403
Report à nouveau	384 090-	73 405	0		310 685-
Excédent ou déficit de l'exercice	73 405	73 405-	10 577		10 577
Situation nette	1 747 718		10 577	0	1 758 295
TOTAL I	1 747 718		10 577		1 758 295

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	5 998		371		5 628
TOTAL	5 998		371		5 628
TOTAL GENERAL	5 998		371		5 628
Dont dotations et reprises d'exploitation			371		

L'association détient des placements financiers à long terme pour 31 160 euros. A la clôture de l'exercice, la valeur liquidative de ces placements ayant augmentée, aucune provision n'a été constatée.

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	42 671	0-	42 671
Autres créances clients	120	120	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 403	12 403	
Débiteurs divers	35 398	35 398	
Charges constatées d'avance	18 677	18 677	
TOTAL	109 268	66 597	42 671

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	220	220		
Fournisseurs et comptes rattachés	56 836	56 836		
Personnel et comptes rattachés	12 990	12 990		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 632	33 632		
Autres impôts taxes et assimilés	7 317	7 317		
TOTAL	110 995	110 995		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL IRAISER	21 360	33.33
SITE INTERNET	9 720	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels et site internet	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 398
Dettes fiscales et sociales	25 338
Total	69 735

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 677
Total	18 677

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Dons reçus selon l'objet associatif	802 446
Vente de livres	920
Total	803 366

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	7

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6346.62 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6346.62 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.